

1970-2020 : des exploitations agricoles moins nombreuses, plus grandes et davantage spécialisées que les territoires

Depuis le milieu du XX^e siècle, les exploitations agricoles françaises ont été fortement restructurées. Leur nombre a diminué tandis que leur superficie moyenne s'est accrue et leur spécialisation accentuée. La surface agricole utilisée est aujourd'hui inégalement répartie entre les exploitations : 5 % d'entre elles en utilisent 25 %. Toutefois, ces inégalités ne se sont pas renforcées ces dernières décennies. À l'inverse, la concentration de la main-d'œuvre s'est accentuée : 25 % des exploitations mobilisent à elles seules 61 % de la main-d'œuvre agricole, contre 49 % en 1970. Par ailleurs, les exploitations poursuivent leur spécialisation : 35 % d'entre elles n'ont qu'une seule production économiquement significative, contre 19 % en 1988. La diversité des productions des territoires, qui s'observe encore, n'est plus le résultat d'exploitations elles-mêmes diversifiées, comme c'était le cas auparavant. Elle découle désormais d'unités de production très spécialisées mais dans des productions distinctes.

Au cours des dernières décennies, l'agriculture française a connu d'importantes évolutions structurelles, avec une forte diminution du nombre d'exploitations et une augmentation de la **surface agricole utilisée (SAU)** moyenne. Ainsi, entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a diminué en France métropolitaine de 2,3 % par an, pour s'établir à 389 800 ► **encadré**, et la SAU moyenne est passée de 55 à 69 hectares [Barry, Polvêche, 2022].

Dans le même temps, les agriculteurs se sont progressivement spécialisés sur un petit nombre de productions [Hugonnet, Bernard-Mongin, 2022]. Alors que la plupart des exploitations étaient, dans les années 1950, en polyculture et/ou polyélevage, cette **orientation technico-économique (Otex)** rassemblait moins de 20 % des unités de production en 1988, et à peine plus de 10 % en 2020.

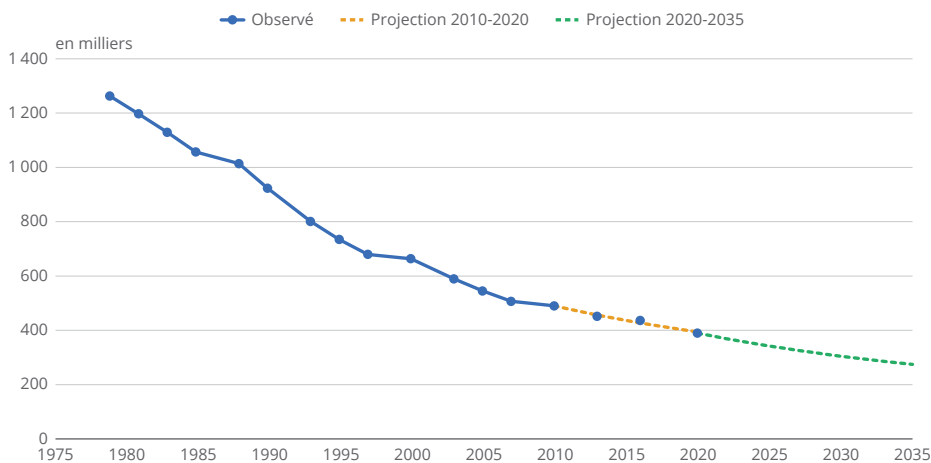
► Encadré - Un peu moins de 275 000 exploitations en France métropolitaine à l'horizon 2035 ?

Une projection du nombre des exploitations agricoles en France métropolitaine a été réalisée, à l'horizon 2035, en s'appuyant sur les données concernant les cotisants non salariés agricoles (COTNS) de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, d'une part, et sur les données des recensements de l'agriculture (RA), d'autre part ► **méthodes**.

Si les tendances en matière de création, de disparition et d'agrandissement des exploitations observées entre 2011 et 2021 se maintiennent dans les années à venir, la France métropolitaine pourrait ne plus compter que 274 600 exploitations agricoles à l'horizon 2035 ► **figure A**, soit une baisse de 30 % par rapport au nombre d'exploitations observé en 2020 (-2,3 % par an, même rythme que celui observé sur la dernière décennie). Alors que le nombre d'exploitations de statut juridique sociétaire se maintiendrait juste au-dessus de 160 000, malgré une légère baisse (-1 % entre 2020 et 2035), celui des exploitations individuelles baisserait fortement (-50 % sur la période, soit -4,5 % par an), tombant à 113 500 unités ► **figure B**. Cette forte baisse des exploitations individuelles toucherait toutes les classes de SAU, mais en particulier les plus petites. La baisse du nombre d'exploitations sociétaires de moins de 100 ha serait significative (-10 %), contrairement à ce qui avait été observé entre 2010 et 2020, où il s'était tout juste maintenu. Les exploitations sociétaires de 200 ha ou plus seraient plus nombreuses (+34 %, soit +2,0 % par an), à un rythme malgré tout ralenti par rapport à la décennie 2010-2020 (+3,2 % par an). Les exploitations sociétaires deviendraient majoritaires en 2035, représentant 59 % de l'ensemble des exploitations, quand elles n'en représentaient que 31 % en 2010 et 42 % en 2020. Tous statuts confondus, les exploitations de 100 ha ou plus représenteraient alors 36 % des exploitations (26 % en 2020), contre 30 % pour les exploitations de moins de 20 ha (38 % en 2020).



A. Projection du nombre d'exploitations agricoles en France métropolitaine à l'horizon 2035



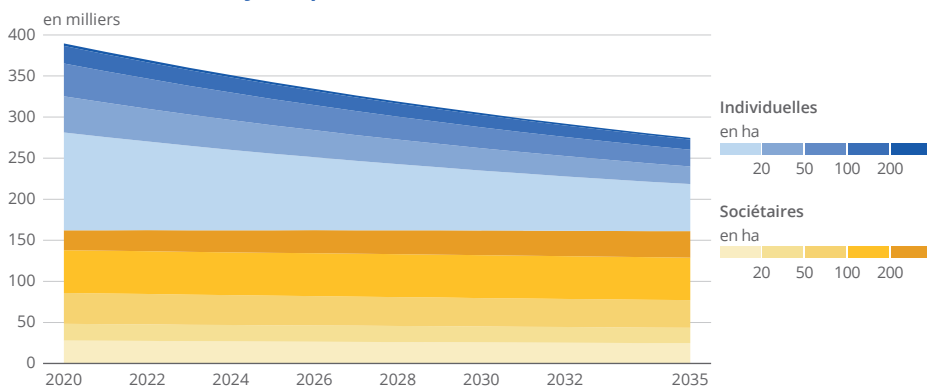
Note : La projection 2010-2020 a été réalisée avec la matrice des probabilités de transition moyenne 2004-2014, et la projection 2020-2035 avec la matrice des probabilités de transition moyenne 2011-2021.

Lecture : En 1979, le nombre d'exploitations agricoles en France métropolitaine était de 1 262 700. À l'horizon 2035, ce nombre pourrait être de 274 600 si les tendances se maintiennent.

Champ : France métropolitaine.

Sources : CCMSA, base de données des cotisants non salariés 2004-2021 ; Agreste, recensements agricoles de 1979 à 2020, enquêtes sur la structure des exploitations agricoles de 1981 à 2016.

B. Projection du nombre d'exploitations agricoles en France métropolitaine à l'horizon 2035 selon le statut juridique et la SAU



Lecture : En 2020, le nombre d'exploitations individuelles de moins de 20 hectares était de 119 200. À l'horizon 2035, ce nombre pourrait être de 57 300 si les tendances se maintiennent.

Champ : France métropolitaine.

Sources : CCMSA, base de données des cotisants non salariés 2011-2021 ; Agreste, recensement agricole 2020.

Auteurs :

François Lafont (Cour des comptes, direction méthodes et données)

Loïa Lamarque (Cour des comptes, direction méthodes et données)

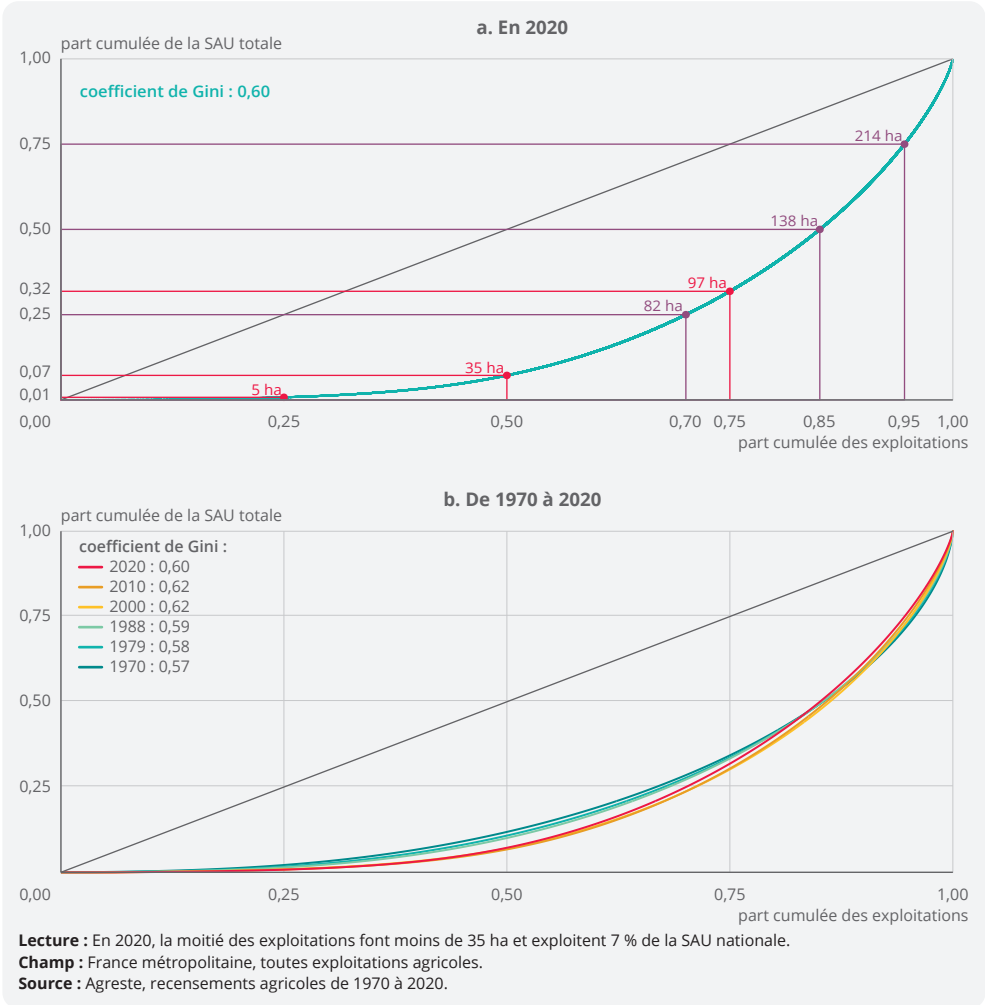
Laurent Piet (Inrae, UMR SMART)

Legrand D. F. Saint-Cyr (Anses, direction Sciences sociales, économie et société)

Une distribution inégale de la SAU, mais relativement stable au fil du temps

En 2020, le **coefficient de Gini** concernant la SAU par exploitation s'établit à 0,60, ce qui témoigne d'une répartition très inégale ► **figure 1**. En effet, 25 % des exploitations françaises détiennent moins de 5 hectares (ha) et se partagent 1 % seulement de la SAU totale ; 50 % des exploitations ont une superficie inférieure à 35 ha et n'exploitent que 7 % de la SAU nationale. À l'autre bout du spectre, les 5 % d'exploitations les plus grandes (superficie supérieure à 214 ha) concentrent à elles seules 25 % de la SAU.

► 1. Distribution de la surface agricole utilisée (SAU)

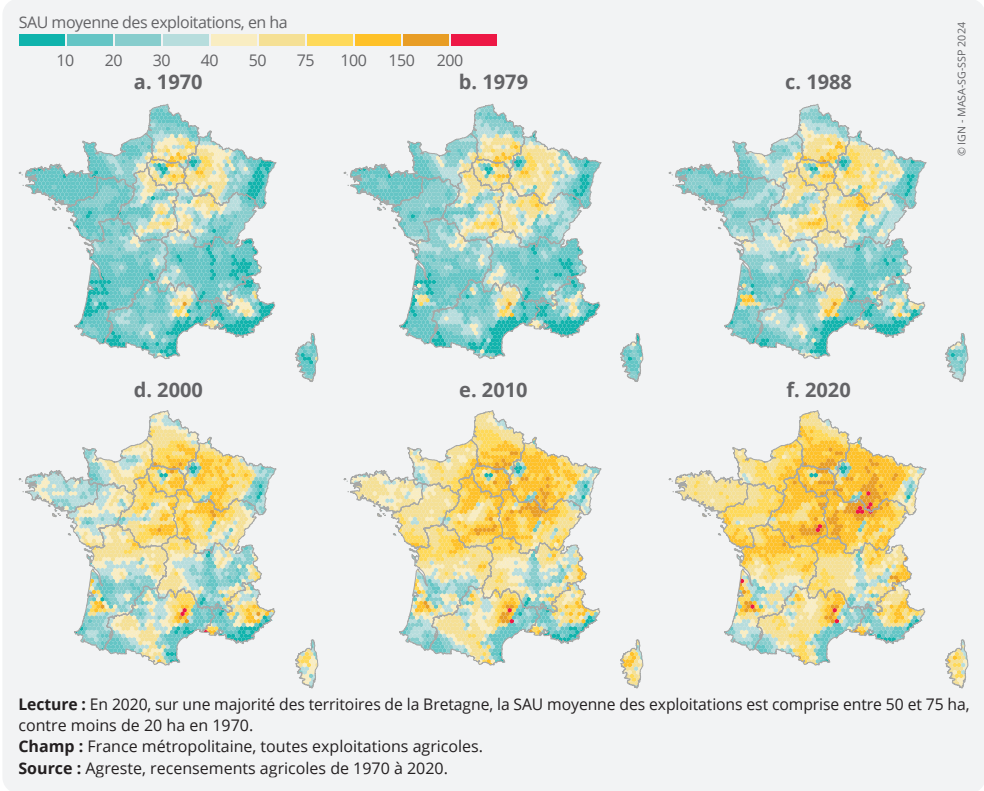


Ces inégalités de répartition sont restées globalement stables au cours du temps. En 1970, le coefficient de Gini n'était que de 0,03 point inférieur à celui de 2020, et en 2000 et 2010 il était légèrement supérieur (+0,02). Les surfaces libérées par la forte diminution du nombre d'exploitations n'ont pas été préférentiellement récupérées par les plus grandes d'entre elles : en 1970, les 25 % d'exploitations les plus grandes exploitaient déjà 66 % de la SAU nationale, un chiffre qui n'est pas très différent de celui de 2020 (68 %). Il s'agit là toutefois d'une analyse à l'échelle nationale et cette apparente homogénéité peut masquer des situations plus contrastées, dans certains territoires ou pour certaines productions.

Un accroissement de la superficie des exploitations sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine

En 1970, les grandes exploitations (superficie supérieure à 50 ha) étaient principalement concentrées dans les régions de grandes cultures du Bassin parisien ► [figure 2](#), ► [méthodes](#). Depuis les années 1950 et l'avènement de la motomécanisation, les grandes cultures étaient en effet associées à des exploitations de grande taille. Certaines zones d'élevage extensif bien localisées (Cévennes et Baronnies dans la région du Dauphiné) se caractérisaient également, dès les années 1970, par une SAU moyenne par exploitation élevée.

► 2. Surface agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation de 1970 à 2020

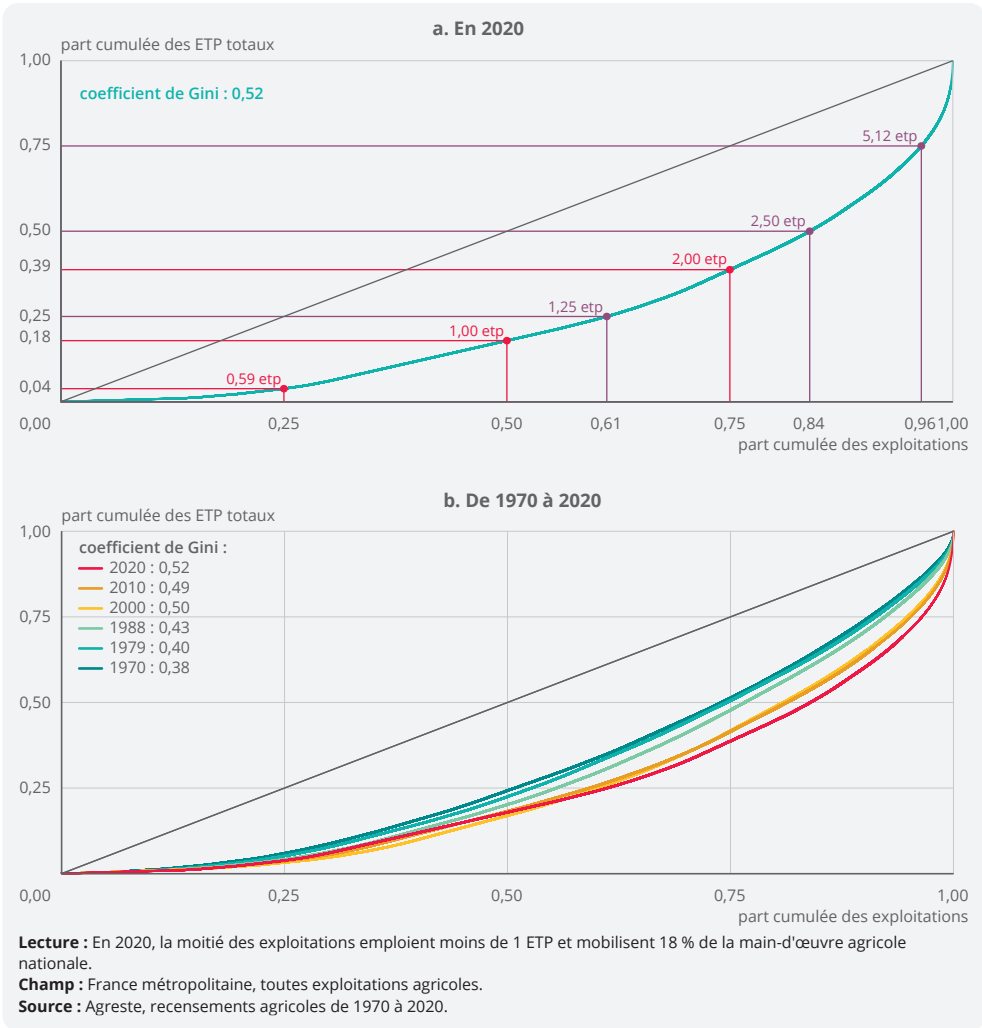


Au fil des décennies, la SAU moyenne croît dans tous les territoires et dépasse presque partout 40 ha en 2020, y compris dans les régions d'élevage (Grand Ouest, Auvergne, Rhône-Alpes, Franche-Comté). Ceci résulte vraisemblablement du fait qu'à partir des années 1970, le développement des stabulations libres a permis de simplifier les tâches de nourrissage des animaux (couloir d'alimentation) et d'évacuation de leurs déjections. Simultanément, la généralisation des salles de traite a allégé le travail des éleveurs d'animaux laitiers. Ces évolutions ont favorisé l'augmentation de la taille des troupeaux et des surfaces prises en charge par les éleveurs. Par ailleurs, certaines exploitations d'élevage ont été converties à la production céréalière, ce qui a certainement concouru à l'accroissement de la SAU moyenne de ces territoires. En 2020, seuls les territoires viticoles et arboricoles (vignobles champenois, alsacien et bordelais ; vallée du Rhône ; pourtour méditerranéen) font exception et présentent une SAU moyenne inférieure à 40 ha.

Des emplois de plus en plus concentrés dans un petit nombre d'exploitations et de territoires

À l'inverse de la SAU, la concentration de l'emploi (chefs d'exploitation, co-exploitants, salariés hors prestations) dans un petit nombre d'exploitations s'accroît au fil du temps. Le coefficient de Gini pour l'emploi est de 0,52 en 2020, contre 0,38 en 1970 ► **figure 3**. Un quart des exploitations mobilisent 61 % de la main-d'œuvre agricole totale en 2020, contre 49 % en 1970. Plus éloquent encore, 25 % de la main-d'œuvre est concentrée dans 4 % seulement des exploitations en 2020, contre 9 % en 1970.

► 3. Distribution de la main-d'œuvre des exploitations

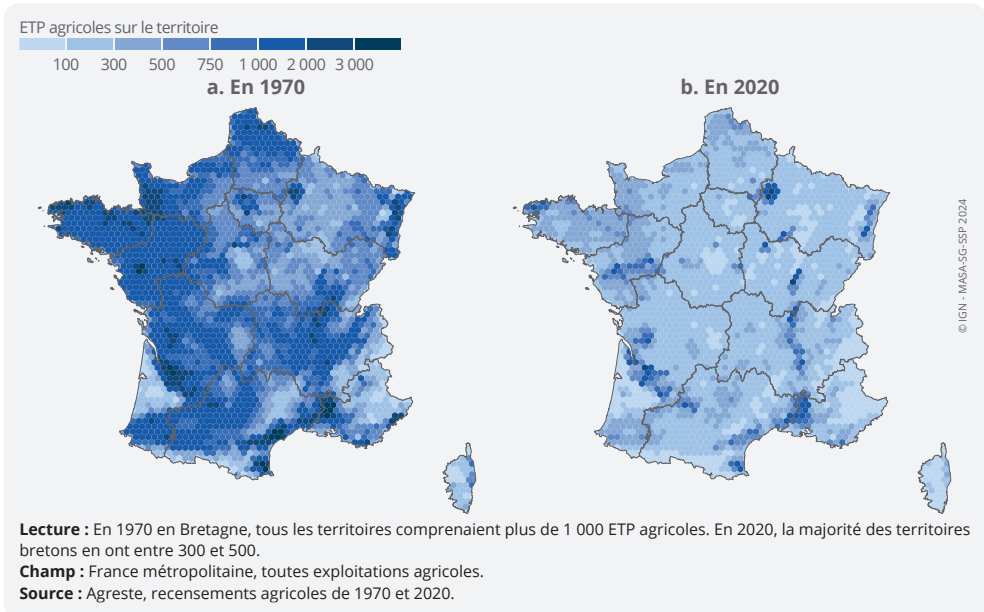


Cet accroissement de la concentration de l'emploi date principalement des années 1990, les courbes de Lorenz associées aux années 1970, 1979 et 1988 étant assez proches, de même que celles de 2000, 2010 et 2020. Des analyses complémentaires seraient nécessaires pour identifier les causes de cette inflexion : développement du salariat, réformes de la politique agricole commune (PAC), etc. Cette augmentation des inégalités de répartition de la main-d'œuvre résulte surtout d'un accroissement

de l'emploi au sein des exploitations qui mobilisent le plus de main-d'œuvre. Ces résultats sont cohérents avec les travaux conduits par [Piet \(2019\)](#) à partir de l'échantillon d'exploitations du Réseau d'information comptable agricole (RICA).

En 2020, les emplois agricoles en **équivalent temps plein (ETP)** sont concentrés sur un petit nombre de territoires : régions d'élevage de l'Ouest et régions viticoles et arboricoles précitées ; auparavant, ils étaient répartis de façon plutôt homogène, quoique moins densément dans les régions de grandes cultures ► [figure 4](#). L'importance de l'emploi agricole dans ces territoires en 2020 résulte d'orientations productives plus exigeantes en main-d'œuvre, mais aussi d'une densité d'exploitations plus élevée qu'ailleurs, car de plus petite taille en moyenne.

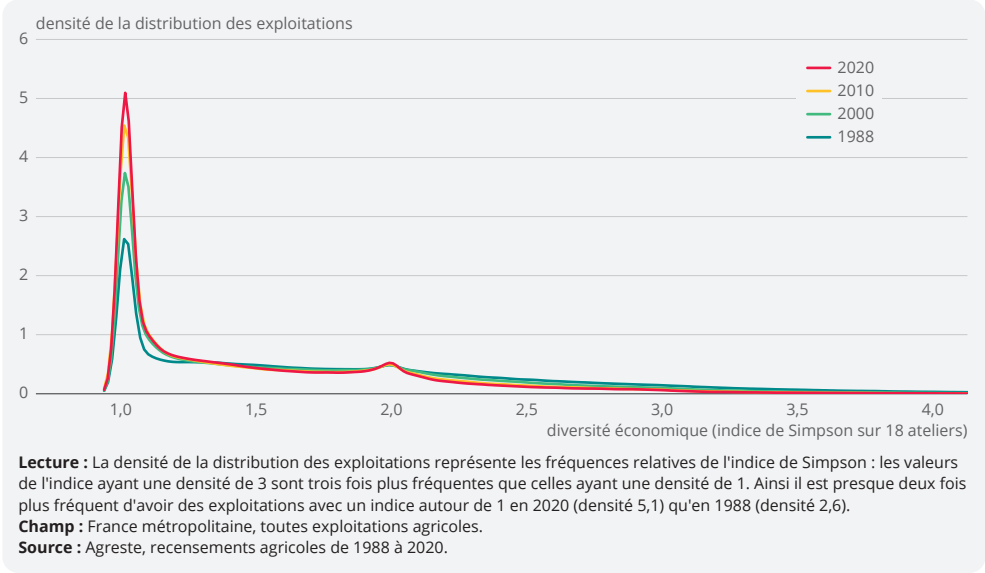
► 4. Nombre d'emplois agricoles



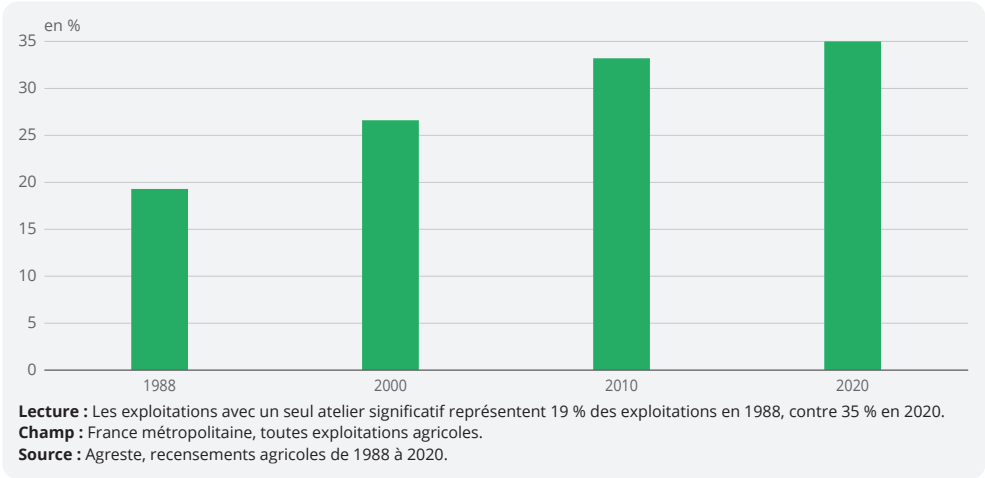
Des exploitations de plus en plus spécialisées

Les exploitations ont tendance à être de plus en plus spécialisées, et leur indice de Simpson diminue de façon marquée entre 1988 et 2020 ► [méthodes](#), ► [figure 5a](#). Une proportion élevée des exploitations sont très spécialisées : en 2020, 145 247 exploitations ont un indice de Simpson compris entre 1,00 et 1,05, ce qui correspond à des exploitations dont un seul atelier génère au moins 97,5 % de la **production brute standard (PBS)**. Ces exploitations représentent 35 % des exploitations de France métropolitaine, contre seulement 19 % en 1988 ► [figure 5b](#). 33 % d'entre elles sont des exploitations viticoles ► [figure 6](#). Cette production a toujours été la plus représentée parmi ces exploitations très spécialisées, mais sa proportion a diminué depuis 1988 puisqu'elle était alors de 42 %. À l'inverse, une proportion croissante des exploitations comprenant un seul atelier produisent des **grandes cultures standard** (26 % en 2020, contre 21 % en 1988) ou des fourrages sans production animale (12 % en 2020, contre 7 % en 1988).

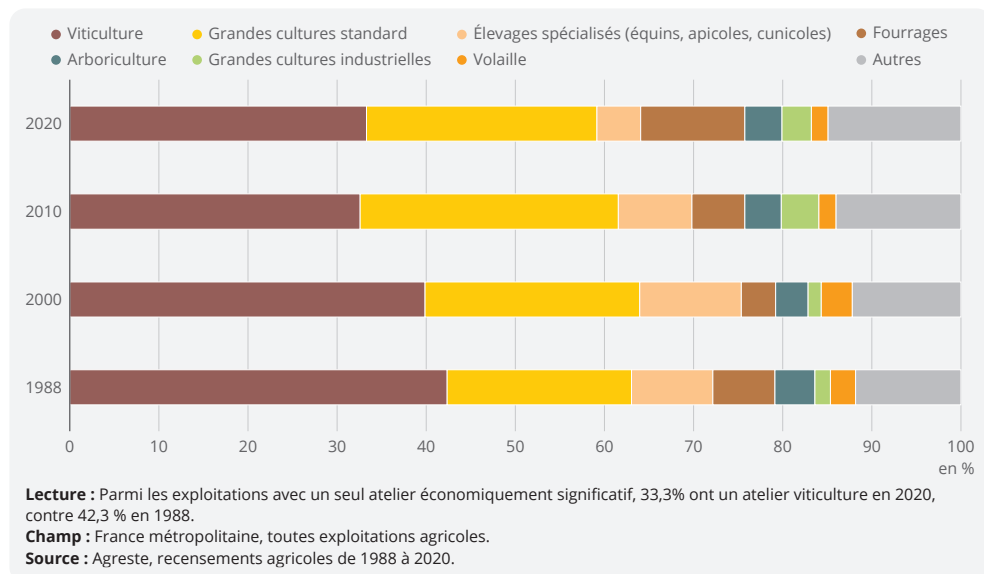
► 5a. Densité de la distribution des exploitations selon leur diversité économique de 1988 à 2020



► 5b. Part des exploitations avec un seul atelier significatif de 1988 à 2020



► 6. Orientation productive des exploitations avec un seul atelier économiquement significatif de 1988 à 2020

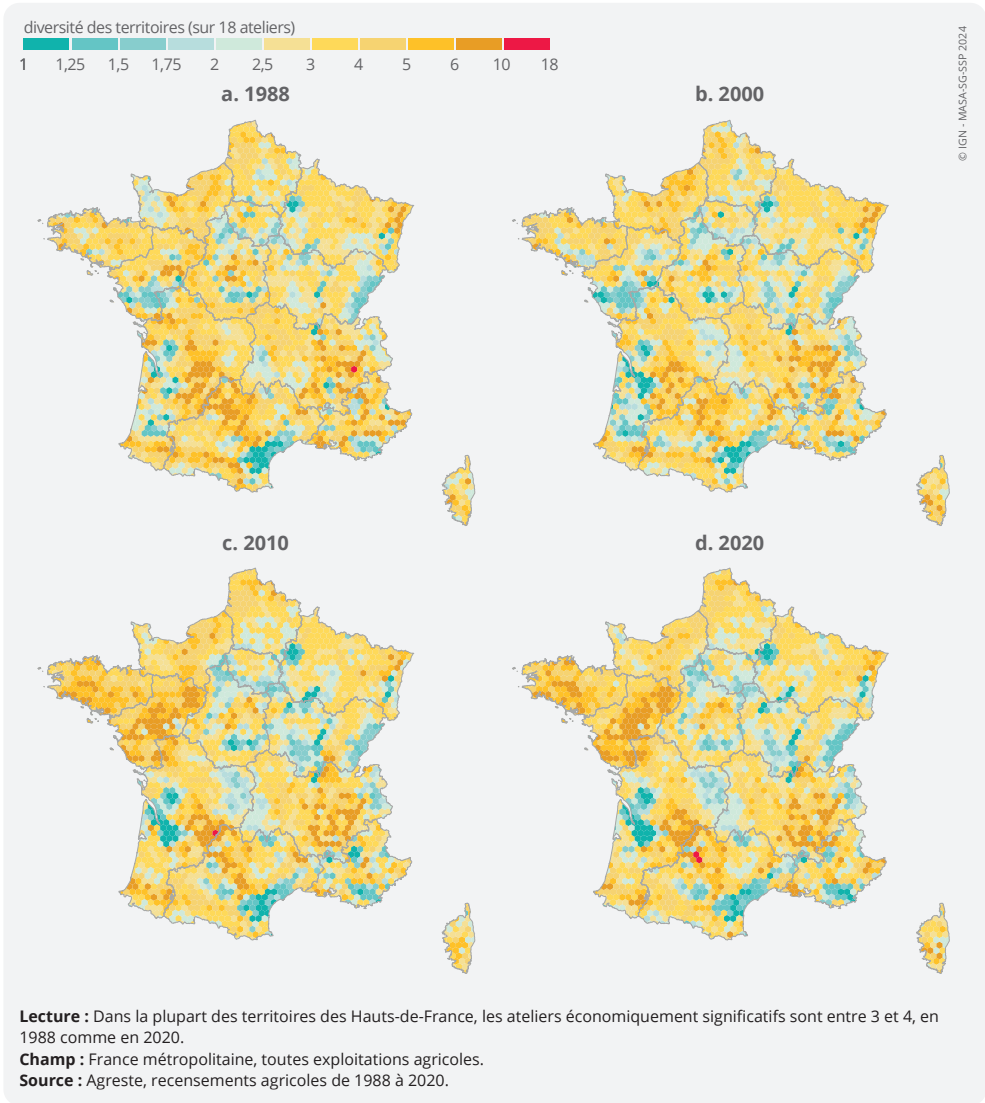


Enfin, 11 % des exploitations comprennent deux ou trois ateliers qui contribuent significativement à leur PBS. Elles ont un indice de Simpson compris entre 1,9 (deux ateliers contribuant à 60 % et 40 % de la PBS totale) et 2,2 (trois ateliers contribuant respectivement à 55 %, 40 % et 5 % de la PBS totale) en 2020. Le nombre de ces exploitations a beaucoup diminué entre 1988 et 2020 (-64 %), mais leur part dans l'ensemble des exploitations s'est maintenue (-1,5 point de pourcentage). Environ un tiers de ces exploitations comprenant deux ateliers économiquement significatifs associent un atelier d'élevage et un atelier de productions végétales. Cette proportion est restée stable sur la période considérée. Toutefois, une proportion croissante de ces exploitations à deux ateliers combine grandes cultures standard et **industrielles** : elles sont 17 % en 2020, contre 6 % en 1988.

Le maintien d'une diversité territoriale, malgré des exploitations très spécialisées

La diversité de la production à travers les différents territoires de France métropolitaine est stable au fil du temps ► **figure 7**. L'indice de Simpson des PBS partielles calculées à l'échelle des territoires de 1988 à 2020 est souvent supérieur à 2, ce qui témoigne de la présence a minima de deux productions économiquement significatives, et la comparaison des cartes met en évidence une remarquable stabilité. Chaque zone conserve donc une diversité relative de productions. Certaines régions (les Pays de la Loire notamment) se caractérisent même par une diversification marquée, avec un accroissement notable de l'indice entre 1988 et 2020.

► 7. Diversité des productions à l'échelle des territoires de 1988 à 2020



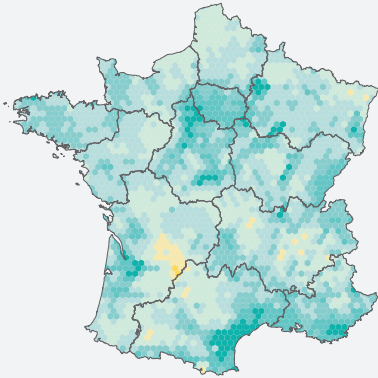
Si les territoires restent relativement diversifiés, ceci ne résulte plus, comme jusqu'à la fin des années 1980, d'exploitations elles-mêmes diversifiées. En effet, en 1988, pour une large part des hexagones du territoire métropolitain ► [méthodes](#), l'indice de Simpson moyen des exploitations dont le siège se situe dans l'hexagone considéré était supérieur à 2 ► [figure 8](#). Ce n'est plus le cas en 2020, exception faite de certaines régions (nord de la France) où les doubles spécialisations grandes cultures standard et grandes cultures industrielles sont fréquentes. Désormais, la diversité territoriale des productions résulte d'exploitations très spécialisées, mais dans des productions distinctes. ●

► 8. Diversité des exploitations de 1988 à 2020

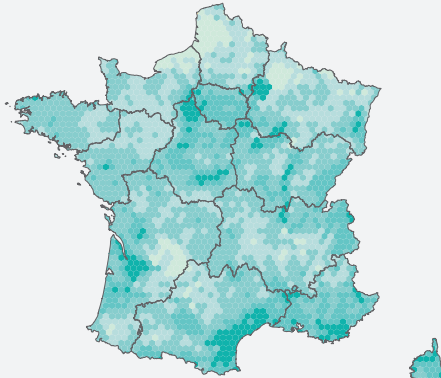
diversité moyenne des exploitations (sur 18 ateliers)

1 1,25 1,5 1,75 2 2,5 3 4 5 6 10 18

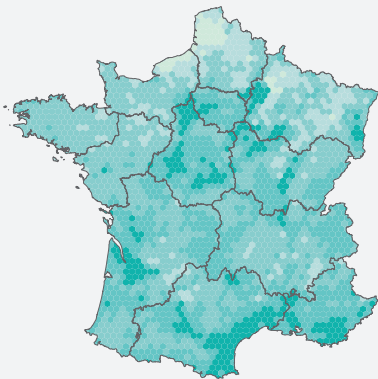
a. 1988



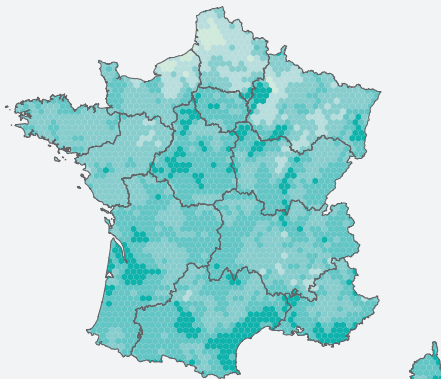
b. 2000



c. 2010



d. 2020



Lecture : Dans la majeure partie de la Nouvelle-Aquitaine, les exploitations ont en moyenne entre 1,25 et 1,50 atelier économiquement significatif en 2020. Elles en avaient entre 2,0 et 2,5 en 1988.

Champ : France métropolitaine, toutes exploitations agricoles.

Source : Agreste, recensements agricoles de 1988 à 2020.

© IGN - MASA-SGP 2024

Auteurs :

Jean-Noël Depeyrot (Service de la statistique et de la prospective)

Mickaël Hugonnet (Service de la statistique et de la prospective)

► Méthodes

Projection du nombre d'exploitations en 2035

La méthode utilisée, dite « des chaînes de Markov » et décrite par [Piet et Saint-Cyr \(2018\)](#) et la [Cour des comptes \(2023\)](#), a consisté à mettre au point plusieurs modèles d'évolution des effectifs d'exploitations agricoles à partir des données COTNS. Pour ce faire, les changements de statut juridique et/ou de classe de SAU entre deux années consécutives ont été dénombrés afin d'élaborer des « matrices des probabilités de transition », constituant chacune un modèle de projection à part entière. Ces modèles ont ensuite été appliqués de façon itérative, d'abord jusqu'en 2020 à partir des effectifs initiaux observés dans le RA 2010, puis jusqu'en 2035 à partir des effectifs initiaux observés dans le RA 2020.

La première série de simulations a ainsi permis de déterminer que le modèle fondé sur la matrice des probabilités de transition moyenne calculée sur la décennie 2004-2014 présentait le meilleur ajustement à l'évolution des effectifs observée entre 2010 et 2020. L'effectif total simulé en 2020 est en effet de 394 600 exploitations agricoles en France métropolitaine, soit un écart de seulement +1,2 % avec celui effectivement observé dans le RA correspondant. La seconde série de simulations a ensuite permis de projeter l'effectif observé en 2020 jusqu'à l'horizon 2035, en utilisant la matrice moyenne calculée sur la décennie disponible la plus récente, c'est-à-dire 2011-2021.

Analyse territoriale des évolutions des exploitations

Analyser les dynamiques territoriales d'évolution des exploitations nécessite d'utiliser un zonage géographique avec des aires comparables entre elles et comparables dans le temps. Le zonage communal ayant été écarté du fait de superficies différentes et de modifications des limites au cours du temps, il a été choisi de découper le territoire en hexagones de 225 km², soit un peu moins de la superficie moyenne d'un canton en France en 2020.

Diversité des productions et indice de Simpson

Pour analyser la spécialisation ou la diversification économique des exploitations, celles-ci ont été considérées ici comme étant la combinaison de 18 ateliers différents ([Aigrain et al., 2016](#)). Dix ateliers en productions végétales ont ainsi été retenus (arboriculture, oliviers et fruits à coques, vignes, serres, plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM), maraîchage, grandes cultures standard, grandes cultures industrielles, fourrages, cultures végétales spécialisées) et huit ateliers en productions animales (bovins laitiers, veaux de boucherie, autre viande bovine, ovins et caprins, porcs, productions animales spécialisées, poules pondeuses, volailles de chair).

Pour chaque exploitation présente aux différents recensements de 1988 à 2020, les 18 productions brutes standard (PBS) partielles correspondant aux cultures et élevages ont été calculées. Ces PBS représentent la valeur moyenne potentielle générée par les différents ateliers. Afin de permettre des comparaisons intercensitaires, elles ont été calculées aux « coefficients de 2017 », c'est-à-dire en utilisant les rendements et prix moyens observés sur les cinq années centrées sur 2017 (2015 à 2019). Rétropoler toutes les PBS aux coefficients de 2017 permet de s'affranchir des effets de rendements et de prix, et de se focaliser uniquement sur les évolutions structurelles (superficie et production).

L'indice de Simpson des 18 PBS partielles a ensuite été calculé pour chaque exploitation. Il s'agit d'un indicateur de diversité utilisé en écologie ([Srirami, Midler, 2021](#)), proche de l'indice de concentration Herfindahl-Hirschmann utilisé en économie. Il revient ici à pondérer le nombre d'ateliers des exploitations par leurs contributions respectives à la PBS totale. Cette approche permet de ne pas considérer qu'une exploitation constituée de deux ateliers, dont l'un génère l'essentiel de la PBS, est aussi diversifiée qu'une exploitation comprenant deux ateliers contribuant de façon comparable à la PBS totale. L'indice varie de 1 (exploitation avec un seul atelier significatif) à 18 (exploitation avec 18 ateliers de taille économique équivalente).

► Définitions

La **surface agricole utilisée (SAU)** comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique – Otex**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.

L'**indice (ou coefficient) de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année).

Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant de calculer leur **production brute standard (PBS)**. Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et les rendements d'une année donnée. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent, hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque c'est possible. Ces coefficients sont volontairement structurels, calculés en moyenne sur cinq années.

Les **grandes cultures standard** désignent ici les céréales, y compris le blé tendre et dur mais à l'exception du riz, les protéagineux (pois, féverole, lupin doux), les oléagineux (colza, tournesol, etc.) et les plantes à fibres (lin, chanvre, etc.).

Les **grandes cultures industrielles** recouvrent la betterave sucrière, la pomme de terre et les légumes d'industrie ainsi que les autres cultures industrielles (racines d'endives, chicorées, etc.).

► Pour en savoir plus

- **Aigrain P., Agostini D., Lerbourg J.**, « Les exploitations agricoles comme combinaisons d'ateliers », Agreste Les Dossiers n° 32, juillet 2016.
- **Barry C., Polvêche V.**, « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM », Agreste Primeur n° 13, octobre 2022.
- **Cour des comptes**, « La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles », Communication à la commission des finances du Sénat, avril 2023.
- **Hugonnet M., Bernard-Mongin C.**, « Géographie environnementale du système alimentaire français : tendances et perspectives d'évolution », Documents de travail n° 16, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, septembre 2022.
- **Piet L., Saint-Cyr L. D. F.**, « Projection de la population des exploitations agricoles françaises à l'horizon 2025 », Économie rurale n° 365, pp. 119-133, juillet-septembre 2018.
- **Piet L.**, « Concentration des exploitations agricoles et emplois », Notes et études socio-économiques n° 46, pp. 35-58, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, décembre 2019.
- **Sirami C., Midler E.**, « Hétérogénéité des paysages agricoles, biodiversité et services écosystémiques », Analyse n° 163, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, mai 2021.